

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1471**11 octobre 2002****SOMMAIRE**

ADM Luxembourg, S.à r.l., Münsbach	70579	Portuaires et Minérales S.A., Luxembourg	70568
Alerno Holding S.A., Luxembourg	70601	I.B.C. S.A., Holzem	70574
Almapa Holding S.A., Luxembourg	70603	In-Situ S.A., Luxembourg	70571
Aqua Shipping S.A., Stadtbredimus	70572	Insta-Tech Luxembourg, S.à r.l., Münsbach	70574
Armaturen und Sanitär Beteiligungsgesellschaft AG, Luxembourg	70569	Invesco GT Continental European Fund, Sicav, Luxembourg	70576
Association des Soeurs Dominicaines, A.s.b.l., Luxembourg	70583	Invesco GT Investment Fund, Sicav, Luxembourg	70575
Auchan International S.A., Luxembourg	70566	Invesco GT US Small Companies Fund, Sicav, Luxembourg	70575
Bank of Tokyo - Mitsubishi (Luxembourg) S.A., Luxembourg	70603	Iraco S.A., Luxembourg	70573
(Marc) Blondeau (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	70604	Jet Company S.A., Luxembourg	70605
(Marc) Blondeau (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	70604	L.H.F. S.A.H., Luxembourg	70564
Boats Group (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	70565	L.H.F. S.A.H., Luxembourg	70564
C & M Holding S.A., Luxembourg	70603	L.H.F. S.A.H., Luxembourg	70564
Chemfab Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	70570	M.V.A. Luxembourg S.A., Luxembourg	70573
Clearstream Banking S.A., Luxembourg	70572	Maitland Europe S.A., Luxembourg	70585
Codafra, S.à r.l., Luxembourg	70599	Margaux Estate S.A., Mersch	70574
Cubana Humidor, S.à r.l., Luxembourg	70574	Maurits Holding II S.A., Bridel	70601
Dafere Limited S.A., Luxembourg	70562	Maurits Holding II S.A., Bridel	70602
Delta International Holdings S.A., Luxembourg	70573	Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A., Münsbach	70608
Ducatibis Holding S.A., Luxembourg	70577	Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A., Münsbach	70562
Emerentia S.A., Stadtbredimus	70568	Morego Participations, S.à r.l., Luxembourg	70600
EPP Bois Chaland (Lux), S.à r.l., Luxembourg	70574	Nasuan S.C.I., Brouch	70578
Esmolux S.A., Luxembourg	70598	Olgas S.A., Luxembourg	70570
Euro-Accounting Services S.A., Stadtbredimus	70572	Petrel Investments S.A., Luxembourg	70567
FKI Luspartone, S.à r.l., Luxembourg	70571	Procompta-Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	70563
FKI Luspartone, S.à r.l., Luxembourg	70571	Real Estate Prime S.A., Luxembourg	70599
FKI Luspartone, S.à r.l., Luxembourg	70571	Renascence MC Holding S.A., Luxembourg	70605
FKI Luspartone, S.à r.l., Luxembourg	70571	Renascence MC Holding S.A., Luxembourg	70605
Frecolux S.A., Luxembourg	70576	S.T.E.I. S.A., Luxembourg	70567
G.A.I.L. S.A., Luxembourg	70602	Seder S.A., Esch-sur-Alzette	70570
Gematex, S.à r.l., Luxembourg	70600	Serocytolux S.A., Luxembourg	70577
Generalcorp, Sicav, Luxembourg	70563	Sixième Holding S.A., Luxembourg	70568
Generalcorp, Sicav, Luxembourg	70563	Solucis S.A., Luxembourg	70569
H.P.I. Holding S.A., Luxembourg	70576	Solvay Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	70566
Helio Charleroi Finance S.A., Luxembourg	70577	Solvay S.A., Bruxelles	70566
Holding de Participations dans des Sociétés		Somtralux S.A., Stadtbredimus	70564
		Sunkid S.A., Luxembourg	70568

Systema International, S.à r.l., Luxembourg	70575	TRI IDM Wroclaw, S.à r.l., Luxembourg	70565
TDG Lux S.A., Luxembourg	70567	TrizecHahn Greece, S.à r.l., Luxembourg	70565
TDG Lux S.A., Luxembourg	70569	USR International S.A., Luxembourg	70573
Tegola Holding S.A., Luxembourg	70567	Vitec Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	
Téléco S.A., Luxembourg	70563		70566
Terrtrade S.A., Bertrange	70600	Welsh S.A., Luxembourg	70565
Tiesco Lux S.A., Luxembourg	70567	Wilmington S.A., Luxembourg	70569
Tiesco Lux S.A., Luxembourg	70570		

MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 30.235.

Circular resolution of the Board of Directors of MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A.

(hereinafter referred to as «the Bank»)

The undersigned, Takao Ito, Kiyoshi Iwamori, Kiyoshi Terao, Hideyuki Sasaki and Fumihiko Yuda, as respectively Chairman and members of the Board of Directors, hereby consent that the following resolution be passed as circular resolution as from the date of the last signature by a Director.

1. The Board acknowledges the resignation of Mr Kiyoshi Terao as of August 1st, 2002 from the Board of Directors and resolves to replace him by Mr Hiroshi Tsuruta as new member of the Board of Directors with effective date as of August 1st, 2002;

2. The Board resolves to appoint Mr Fumihiko Yuda and Mr Hiroshi Tsuruta as new members of the CSSF-cleared management.

3. The Board authorises Mr Hiroshi Tsuruta to sign on behalf of the Bank within the limit of the powers given to category A signature as defined in the latest «List of authorised signatures» revised in March 2002. This power of attorney is valid until the next update of the official «List of authorised signatures»

4. The Board authorises the transfer of a single share from Mr Kiyoshi Terao to Mr Hideyuki Sasaki.

Date : 31 July 2002 Takao Ito Signature

Date : 31 July 2002 Kiyoshi Iwamori Signature

Date : 26 July 2002 Kiyoshi Terao Signature

Date : 26 July 2002 Hideyuki Sasaki Signature

Date : 26 July 2002 Fumihiko Yuda Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 39, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63120/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

DAFERE LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 57.553.

1. Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

M. Gérard Matheis, pré-qualifié, président du conseil d'administration et administrateur-délégué (en remplacement de M. Bob Bernard).

M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué, et

M. Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. Luxembourg, le 30 juillet 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour DAFERE LIMITED

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2002, vol. 573, fol. 33, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63171/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

GENERALCORP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 62.660.

—
Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2002, vol. 573, fol. 34, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet.

Pour GENERALCORP

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

B. Wagner / P. Kremer

(62993/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

GENERALCORP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 62.660.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juillet 2002

En date du 25 juillet 2002, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De reporter le résultat de l'exercice.
- De ratifier la cooptation, datée du 10 octobre 2001, de Monsieur Jean-François Fortemps en tant que nouvel administrateur de la Sicav en remplacement de Monsieur Carlo Friob démissionnaire.
- De réélire en qualité d'administrateurs pour un terme d'un an venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003 Messieurs Robert Scharfe, Jacques Bofferding, Jean Pfeiffenschneider, Yves Wagner et Jean-François Fortemps.
- De réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GENERALCORP SICAV

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

B. Wagner / P. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2002, vol. 573, fol. 34, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62994/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

PROCOMPTA-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 52.515.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2001, vol. 822, fol. 8, case 12-2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2001.

Pour ordre

PROCOMPTA-LUX, S.à r.l.

Signature

(62996/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

TELECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 81.789.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

TELECO S.A.

Signature

(63070/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

L.H.F. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 40, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

FIDUPAR

Signatures

(63007/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

L.H.F. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 40, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

FIDUPAR

Signatures

(63008/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

L.H.F. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.052.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 30 mai 2002 à 11.30 heures à Luxembourg
- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes pour une nouvelle durée d'un an.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 40, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63009/009/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

SOMTRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.
R. C. Luxembourg B 60.361.

Assemblée Générale Extraordinaire du 9 août 2002

Par la liste de présence, sousmentionnée, il s'avère que la totalité des actions du capital social est représentée.

Personnes présentes:

Nom d'actionnaire	Nombre d'actions	Signature
1) Somers Ronald	50 actions	Signature
2) Lüthi Ursula	49 actions	Signature
3) EURO-ACCOUNTING SERVICES S.A. représenté par son administrateur Vanacker Erry	1 action	Signature

Ordre du jour: nomination d'un administrateur

1. L'Assemblée décide de nommer la société EURO-ACCOUNTING SERVICES S.A., 3 Lauthegaas 5450 Stadtbredimus, comme administrateur.

Stadtbredimus, le 9 août 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63103/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

TRIZECHAHN GREECE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 71.153.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 571, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2002.

Signature.

(63050/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

TRI IDM WROCLAW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 71.313.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 571, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2002.

Signature.

(63051/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

WELSH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 40.319.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 avril 1992, acte publié au Mémorial C numéro 445 du 6 octobre 1992. Le capital a été converti en EUR en date du 29 août 2000, acte publié par extrait au Mémorial C numéro 247 du 5 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2002, vol. 573, fol. 33, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WELSH S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(63059/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

BOATS GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 50.901.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 5 août 2002, du rapport du gérant de la société BOATS GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l. que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 1997.

1) Décharge accordée au gérant pour l'année 1997:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1997:

DELOITTE & TOUCHE S.A.

2) Election du nouveau gérant:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

3) Election de DELOITTE & TOUCHE S.A. en tant que commissaire aux comptes.

4) Les mandats du gérant et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1998.

5) La perte qui s'élève à BEF 933.320 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOATS GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 36, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63124/683/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

AUCHAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 73.616.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 17 décembre 1999, acte publié au Mémorial C numéro 222 du 23 mars 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 décembre 2000, acte publié au Mémorial C numéro 603 du 8 août 2001 et en date du 27 décembre 2000, acte publié au Mémorial C numéro 734 du 7 septembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2002, vol. 573, fol. 33, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUCHAN INTERNATIONAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(63060/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

VITEC LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 67.579.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 2 décembre 1998, acte publié au Mémorial C numéro 132 du 2 mars 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 décembre 1998, acte publié au Mémorial C numéro 197 du 23 mars 1999, en date du 11 mars 1999, acte publié au Mémorial C numéro 442 du 11 juin 1999, en date du 28 novembre 2000, acte publié au Mémorial C numéro 497 du 3 juillet 2001, et en date du 22 juin 2001, acte publié au Mémorial C numéro 21 du 4 janvier 2001.

Le bilan au 31 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2002, vol. 573, fol. 33, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VITEC LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

KPMG Financial Engineering

Signature

(63064/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

SOLVAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1050 Bruxelles, 33, rue du Prince Albert.

R. C. Bruxelles 5.554.

Succursale au Luxembourg: SOLVAY FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 39.650.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2001 du Groupe SOLVAY S.A., enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2002.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(63185/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

SOLVAY FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.650.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 37, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2002.

Pour SOLVAY FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

G. Birchen

Administrateur

(63186/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

PETREL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 77.493.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

PETREL INVESTMENTS S.A.

Signature

(63071/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

TIESCO LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.949.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

TIESCO LUX S.A.

Signatures

(63074/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

TDG LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.562.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2002, vol. 573, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

TDG LUX S.A.

Signatures

(63075/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

S.T.E.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 84.143.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2002, vol. 573, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

S.T.E.I. S.A.

Signature

(63076/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

TEGOLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 59.689.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2002, vol. 573, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

TEGOLA HOLDING S.A.

Signature

(63078/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

HOLDING DE PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES PORTUAIRES ET MINERAIRES,**Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 70.061.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2002, vol. 573, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

HOLDING DE PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES PORTUAIRES & MINERAIRES

Signature

(63077/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

SUNKID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.920.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2002, vol. 573, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

SUNKID S.A.

Signatures

(63079/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

SIXIEME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 84.466.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

SIXIEME HOLDING S.A.

Signature

(63080/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

EMERENTIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.

R. C. Luxembourg B 66.523.

—

Assemblée Générale Extraordinaire du 9 août 2002

Par la liste de présence, sousmentionnée, il s'avère que la totalité des actions du capital social est représentée.

Personnes présentes:

Nom d'actionnaire	Nombre d'actions	Signature
1) Janssens Rudiger	15 actions	Signature
2) Van De Vijver Rosalia	4 actions	Signature
3) EURO-ACCOUNTING SERVICES S.A. représenté par son administrateur Vanacker Erry	1 action	Signature
Marc Van De Sompel	5 actions	Signature

Ordre du jour: nomination d'un administrateur

1. L'Assemblée décide de nommer la société EURO-ACCOUNTING SERVICES S.A., 3 Lauthegaas 5450 Stadtbredimus, comme administrateur.

Stadtbredimus, le 9 août 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63104/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

SOLUCIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 84.724.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

SOLUCIS S.A.

Signature

(63081/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

TDG LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.562.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2002

Monsieur Montecchi Danilo, Monsieur Diederich Georges, Madame Scheifer-Gillen Romaine, Monsieur Arnó Vincenzo et Monsieur De Bortoli Vittorino sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

Pour extrait sincère et conforme

TDG LUX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2002, vol. 573, fol. 26, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63082/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

WILMINGTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.786.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 4 juin 2002

Monsieur Diederich Georges, Monsieur Arnó Vincenzo et Monsieur Civelli Carlo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme

WILMINGTON S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 31, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63083/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

ARMATUREN + SANITÄR BETEILUNGSGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 46.935.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2002

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Federico Innocenti sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

ARMATUREN + SANITÄR BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 38, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63085/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

TIESCO LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.949.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 24 avril 2002

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Arnó Vincenzo et Monsieur Heitz Jean-Marc sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Innocenti Federico est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour extrait sincère et conforme

TIESCO LUX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 38, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63084/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

OLGAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 55.834.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 27 juin 2002

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme

OLGAS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 38, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63086/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

SEDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

Monsieur Azeddine Seghirou donne sa démission avec effet immédiat du poste d'administrateur de la société SEDER S.A. dont le siège social se situe au 26-28, boulevard J. F. Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette.

Fait à Florange, le 19 août 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(63088/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

CHEMFAB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.802.

EXTRAIT

Il ressort des résolutions de l'associé unique du 21 mai 2002 que Monsieur Alain de Longueville, employé privé, demeurant à 1410 Waterloo, rue Champ Rodange, 104, Belgique, a été nommé comme gérant de la société en remplacement des gérants démissionnaires.

La durée du mandat du nouveau gérant est illimitée.

Luxembourg, le 12 août 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2002, vol. 573, fol. 24, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63106/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

FKI LUSPARTONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 73.136.

—
Le bilan au 27 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2002.

Pour la société

Signature

(63097/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

FKI LUSPARTONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 73.136.

—
Le bilan au 3 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2002.

Pour la société

Signature

(63098/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

FKI LUSPARTONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 73.136.

—
Le bilan au 28 février 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2002.

Pour la société

Signature

(63099/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

FKI LUSPARTONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 73.136.

—
Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2002.

Pour la société

Signature

(63100/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

IN-SITU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 231, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 56.286.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2002, vol. 573, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature.

(63108/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

AQUA SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.
R. C. Luxembourg B 74.092.

Assemblée Générale Extraordinaire du 9 août 2002

Par la liste de présence, sousmentionnée, il s'avère que la totalité des actions du capital social est représentée.

Personnes présentes:

Nom d'actionnaire	Nombre d'actions	Signature
1) Broere Willem	7 actions	Signature
2) Geenrits Chantal	2 actions	Signature
3) EURO-ACCOUNTING SERVICES S.A. représenté par son administrateur Vanacker Erry	1 action	Signature

Ordre du jour: nomination d'un administrateur

1. L'Assemblée décide de nommer la société EURO ACCOUNTING SERVICES S.A., 3 Lauthegaas 5450 Stadtbredimus, comme administrateur.

Stadtbredimus, le 9 août 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63101/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

EURO-ACCOUNTING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.
R. C. Luxembourg B 73.282.

Assemblée Générale Extraordinaire du 12 août 2002

Par la liste de présence, sousmentionnée, il s'avère que la totalité des actions du capital social est représentée.

Personnes présentes:

Nom d'actionnaire	Nombre d'actions	Signature
1) NV ZAKENKANTOOR VANACKER représenté par son administrateur Vanacker Erry	9 actions	Signature
2) Frieden-Bourkel Sandra	1 action	Signature

Ordre du jour: nomination d'un administrateur

1. L'Assemblée décide de nommer Mme Frieden-Bourkel Sandra, comptable, habitant 37, Hiehl L-5485 Wormeldange-Haut, comme administrateur.

Stadtbredimus, le 12 août 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63102/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

CLEARSTREAM BANKING, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 9.248.

Il résulte ce qui suit du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 26 février 2002 ainsi que de la réunion des délégués à la gestion journalière du 15 janvier 2002:

Délégués à la gestion journalière

Les Délégués à la gestion journalière de CLEARSTREAM BANKING Luxembourg sont actuellement:

- André Roelants, Chief Executive Officer
- Stewart Wright, Managing Director Banking Business
- Matthias Ganz, Managing Director and Chief Financial Officer
- Doug Reeve, Managing Director and Chief of Staff.

Luxembourg, le 13 août 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 28, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63111/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

IRACO S.A., Société Anonyme.**Capital social: 50.000,-**Siège social: Luxembourg, 231, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 6.026.

Le bilan au 31 décembre 2001 ainsi que l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2002, vol. 573, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature.

(63109/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

M.V.A. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**Capital social: 1.320.000,- LUF**Siège social: Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 8.284.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2002, vol. 573, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature.

(63110/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

DELTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.Registered office: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 49.678.

*Extract of the minutes of the Annual General Meeting of the Shareholders
of the company held Extraordinarily on the 19th November 2001 at 4.00 p.m.*

It was unanimously resolved

1. To renew the mandate of the Independent auditor, PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg for the financial year 2001.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 novembre 2001.

DELTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme

N. Pollefort

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63112/045/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

USR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 46.933.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société USR INTERNATIONAL S.A. tenue au siège social en date du 31 juillet 2002, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

- Report de l'approbation des Comptes Annuels de la Société, initialement prévue à la date de l'Assemblée Générale de la Société le 31 juillet 2002, à la date du 28 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

USR INTERNATIONAL S.A.

Robert Jan Schol / Patrick Van Denzen

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 36, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63137/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

MARGAUX ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 82.049.

Les documents de clôture au 31 décembre 2001, enregistrés à Mersch, le 2002, vol. 128, fol. 85, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 août 2002.

Pour MARGAUX ESTATE S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(63113/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

I.B.C. S.A., Société Anonyme, en liquidation.

Siège social: Holzem.
R. C. Luxembourg B 43.627.

Les documents de clôture de l'année 2001, enregistrés à Mersch, vol. 128, fol. 85, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 août 2002.

Pour I.B.C. S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(63114/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

INSTA-TECH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach.
R. C. Luxembourg B 33.794.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 7, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2002.

(63115/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

CUBANA HUMIDOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 66.443.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 7, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2002.

(63116/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

EPP BOIS CHALAND (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 65.865.

Statuts coordonnés sur base d'un extrait d'une décision de l'associé unique sous seing privé en date du 28 juin 2002 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

A. Schwachtgen.

Pour le notaire

Signature

(63149/230/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

INVESCO GT US SMALL COMPANIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.176.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue en date du 21 juin 2002 a ratifié la cooptation de Monsieur Joseph Beashel (INVESCO ASSET MANAGEMENT IRELAND LIMITED, Georges Quay House, Townsend Street, Dublin 2) nommé à la fonction d'administrateur en date du 17 septembre 2001 en remplacement de Monsieur Hugh Roderick Ward (INVESCO INTERNATIONAL LIMITED, Invesco House, P.O. Box 1588, Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 2PH Channel Islands), administrateur démissionnaire.

L'Assemblée a renouvelé les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Baptiste Douville de Franssu, Andrew Lo, Joseph Beashel, Michel Lentz et Jacques Elvinger pour une période d'un an, ainsi que le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseur d'entreprises pour la même période d'un an.

Pour INVESCO GT US SMALL COMPANIES FUND Sicav
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 39, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63121/006/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

INVESCO GT INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 7.443.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue en date du 21 juin 2002 a ratifié la cooptation de Monsieur Joseph Beashel (INVESCO ASSET MANAGEMENT IRELAND LIMITED, Georges Quay House, Townsend Street, Dublin 2) nommé à la fonction d'administrateur en date du 17 septembre 2001 en remplacement de Monsieur Hugh Roderick Ward (INVESCO INTERNATIONAL LIMITED, Invesco House, P.O. Box 1588, Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 2PH Channel Islands), administrateur démissionnaire.

L'Assemblée a renouvelé les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Baptiste Douville de Franssu, Andrew Lo, Joseph Beashel, Michel Lentz et Jacques Elvinger pour une période d'un an, ainsi que le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseur d'entreprises pour la même période d'un an.

Pour INVESCO GT INVESTMENT FUND Sicav
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 39, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63122/006/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

SYSTEMA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.163.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 juin 2002

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 25 juin 2002 que:

- Les bilans et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000 sont approuvés.
- Décharge est donnée aux Gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
- Les mandats de gérant de catégorie A de Monsieur Giovanni Rosti et de catégorie B de Monsieur Johan Dejans et Monsieur Gilles Jacquet sont renouvelés. La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2002, vol. 573, fol. 25, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(63140/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 21.108.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue en date du 21 juin 2002 a ratifié la cooptation de Monsieur Joseph Beashel (INVESCO ASSET MANAGEMENT IRELAND LIMITED, Georges Quay House, Townsend Street, Dublin 2) nommé à la fonction d'administrateur en date du 17 septembre 2001 en remplacement de Monsieur Hugh Roderick Ward (INVESCO INTERNATIONAL LIMITED, Invesco House, P.O. Box 1588, Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 2PH Channel Islands), administrateur démissionnaire.

L'Assemblée a renouvelé les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Baptiste Douville de Franssu, Andrew Lo, Joseph Beashel, Michel Lentz et Jacques Elvinger pour une période d'un an, ainsi que le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseur d'entreprises pour la même période d'un an.

Pour INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN FUND Sicav
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 39, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63123/006/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

H.P.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 28.094.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société H.P.I. HOLDING S.A. tenue au siège social en date du 5 juin 2002, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

- Report de l'approbation des Comptes Annuels de la Société, initialement prévue à la date de l'Assemblée Générale de la Société le 5 juin 2002, à la date du 3 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H.P.I. HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 36, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63136/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

FRECOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 17.329.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 19 juillet 2002

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003, le conseil d'administration se compose de:

1. M. Philippe Delaunois, ingénieur civil, B-1380 Lasne, 3A, chemin de Couture, Président
2. M. Francis Lefevre, directeur financier de COCKERILL SAMBRE, 36, rue du Vieux fermier, B-5100 Andoy (Namur), administrateur-délégué
3. M. Vincent Trevisan, expert fiscal, B-4607 Dalhem, 14, voie des Fosses, administrateur-délégué
4. M. Alain Bouchard, administrateur-délégué de COCKERILL SAMBRE, 4, rue du Prieuré, Bâtiment 5, F-78100 Saint Germain en Laye
5. M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon 1^{er}

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour avis sincère et conforme
Pour FRECOLUX S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2002, vol. 573, fol. 33, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63177/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

DUCATIBIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 71.580.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 5 août 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société DUCATIBIS HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le Conseil d'Administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2002.

6) La perte qui s'élève à EUR 3.145,10 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DUCATIBIS HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 36, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63125/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

SEROCYTOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 169, fol. 67, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

J. Dumont

Administrateur

(63150/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

HELIO CHARLEROI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 85.107.

1. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 5 à 7.

2. Monsieur Emile Delbruyère, administrateur de sociétés, domicilié à B-7181 Seneffe, 11, rue du Village, et Monsieur Jean-Louis Defalque, administrateur de sociétés, domicilié à B-6120 Nalinnes, 1, chemin du Haut-Bruart, ont été nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007.

Luxembourg, le 22 juillet 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour HELIO CHARLEROI FINANCE S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2002, vol. 573, fol. 33, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63175/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

NASUAN S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7417 Brouch, 10, rue du Moulin.

STATUTS

L'an deux mille deux, le douze août.

Par devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur André Jans, maître-mécanicien, demeurant à L-7417 Brouch, 10, rue du Moulin;
- 2.- Mademoiselle Suzette Jans, indépendante, demeurant à L-7417 Brouch, 10A, rue du Moulin;
- 3.- Mademoiselle Nancy Jans, employée privée, demeurant à L-7417 Brouch, 10, rue du Moulin, ici représentée par Monsieur André Jans, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Brouch le 31 juillet 2002, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière familiale sous la dénomination: NASUAN S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, en dehors de toutes opérations commerciales.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Brouch. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Titre II.- Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de trois mille euros (3.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de trente euros (30) chacune.

Il a été souscrit comme suit:

a) Monsieur André Jans, préqualifié, deux parts sociales	2
b) Mademoiselle Suzette Jans, préqualifiée, quarante-neuf parts sociales	49
c) Mademoiselle Nancy Jans, préqualifiée, quarante-neuf actions	49
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois mille euros (3.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort par un associé à des non-associés (à l'exception des descendants en ligne directe) que moyennant l'agrément unanime des autres associés.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Titre III.- Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

La société est engagée à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe des gérants, soit par la signature individuelle du gérant unique.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que la société ci-avant constituée est une société familiale entre Monsieur André Jans et ses deux enfants Mademoiselle Suzette Jans et Mademoiselle Nancy Jans.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à six cents euros (600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1.- Mademoiselle Nancy Jans, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

2.- Le siège social est fixé à L-7417 Brouch, 10, rue du Moulin.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Jans, S. Jans, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 août 2002, vol. 426, fol. 13, case 8. – Reçu 15 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 août 2002.

A. Weber.

(63035/236/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

ADM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

STATUTES

In the year two thousand two on the fifth of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ADM HOLDINGS LLC, a company duly founded and validly existing under the laws of Delaware, with its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America

here represented by Mrs Cornelia Mettlen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 30th, 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise,

have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ADM LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Münsbach (Municipality of Schuttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand four hundred euros (EUR 12,400.-) represented by one hundred and twenty four (124) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signatures.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of July and ends on the 30th of June of each year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30th of June 2003.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription-Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the 124 shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred euros (EUR 12,400.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
 - Mr David J. Smith, Senior Vice President and General Counsel of ADM, residing at 2580 South Shores Drive, Decatur, Illinois 63521, USA;
 - Mr Douglas J. Schmalz, Senior Vice President and Chief Financial Officer of ADM, residing at 3190 Woodland Shores, Decatur, Illinois 62521, USA;
 - Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques, residing at 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz.
- 2) The address of the corporation is fixed at L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille-deux, le cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ADM HOLDINGS LLC, une société de droit de l'Etat de Delaware, dont le siège social est établi au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, USA Ici représentée par Madame Cornelia Mettlen, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 juillet 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: ADM LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schuttrange).

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12,400.-) représenté par cent vingt quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le 30 juin de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 30 juin 2003.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription-Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-

Décisions des associés

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
 - M. David J. Smith, Senior Vice President and General Counsel of ADM, ayant son domicile au 2580 South Shores Drive, Decatur, Illinois 63521, USA;
 - M. Douglas J. Schmalz, Senior Vice President and Chief Financial Officer of ADM, ayant son domicile au 3190 Woodland Shores, Decatur, Illinois 62521, USA;
 - Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant au 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz.
- 2) L'adresse de la Société est fixé à L-5365 Münsbach, 7, Parc D'Activité Syrdall.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue, anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Mettlen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2002, vol. 14CS, fol. 24, case 8. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2002.

J. Elvinger.

(63037/211/245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

ASSOCIATION DES SOEURS DOMINICAINES, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.

L'an deux mille deux, le 8 juin 2002 à 11.00 heures, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'association sans but lucratif ASSOCIATION DES SOEURS DOMINICAINES, Luxembourg-Limpertsberg ayant son siège social actuel à L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre, constituée en date du 31 décembre 1947, statuts publiés au Mémorial recueil spécial numéro 78 du 9 octobre 1948, page 1911.

L'assemblée est présidée par Monsieur le Chanoine Mathias Schiltz, président du conseil d'administration.

Le président constate, au vu de la liste des présences et des procurations annexées à la présente, que les deux tiers des membres sont présents ou représentés et que l'assemblée est dès lors habilitée à délibérer valablement sur l'ordre du jour proposé.

Le président appelle aux fonctions de secrétaire Monsieur Justin Heirendt.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président expose et prie le secrétaire d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modifications des statuts de l'association pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Chapitre I: Dénomination, Siège, Durée, Objet

1.1. La présente association sans but lucratif, constituée le 31 décembre 1947 par-devant Maître Charles Tony, dit Tony Bernard, notaire à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial Recueil Spécial n° 78 du 9 octobre 1948, est dénommée: ASSOCIATION DES SOEURS DOMINICAINES, Luxembourg association sans but lucratif.

Elle est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

1.2. Son siège est fixé à Luxembourg, 4, rue Génistre.

1.3. La durée de l'association est illimitée.

1.4. L'association a pour objet de développer et de promouvoir la vie et le travail en commun, suivant les règles de Saint Dominique.

Par extension, elle a pour objet toutes activités qui se rapportent à toute oeuvre sociale, religieuse, éducative et charitable dans le monde. Elle pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de son activité sociale et de sa gestion du patrimoine.

Chapitre II: Membres, Condition d'admission et de sortie, Cotisation

2.1. L'association se compose de membres effectifs et de membres honoraires.

Le nombre minimum des membres effectifs est fixé à trois.

2.2. L'admission d'un membre effectif est prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix.

Toute personne physique ou morale qui soutient l'association peut être admise par le conseil d'administration comme membre honoraire tout en respectant les objets de l'association définis à l'article 1.4.

Les personnes qui désirent devenir membres effectifs de l'association sans but lucratif présentent leur candidature au conseil d'administration qui décide de l'admission.

2.3. La qualité de membre se perd par la démission ou l'exclusion. Elles sont régies par l'article 12 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

L'exclusion ne pourra être prononcée que pour violation grave des statuts, les parties entendues dans leurs explications.

Les membres démissionnaires exclus, décédés ou leur ayants droit n'ont aucun droit sur le fonds social; ils ne peuvent donc requérir, ni apposition de scellés, ni inventaires.

2.4. Le taux des cotisations est fixé chaque année par l'assemblée générale. Cette cotisation ne pourra toutefois dépasser 50,- par an.

Le chapitre III (apports) reste inchangé à l'exception de la numérotation. L'article 9 porte dorénavant le numéro 3.1.

Chapitre IV: Administration

4. Les organes de l'association sont:

- a) l'assemblée générale
- b) le conseil d'administration
- c) le bureau exécutif

4.1. Il sera tenu chaque année, aux lieux, jour et heure fixés par le conseil d'administration, une assemblée générale des associés.

4.2. L'assemblée générale se compose des membres effectifs. Les membres honoraires pourront y assister avec voix consultative. Elle est valablement constituée quel que soit le nombre des membres effectifs présents ou représentés.

4.3. Le conseil d'administration portera au moins huit jours à l'avance par voie d'invitation personnelle, à la connaissance des membres effectifs le lieu, la date et l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ou d'une assemblée générale extraordinaire.

Les attributions de l'assemblée générale sont régies par les articles 4 à 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928, telle que précitée.

La convocation d'une assemblée générale extraordinaire peut être exigée à tout moment par un tiers des membres effectifs.

Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre déposé au siège de l'association. Ce registre peut être consulté par les membres effectifs et honoraires.

En outre, les membres effectifs se verront adresser par voie postale ou électronique un compte-rendu des réunions de l'assemblée générale.

4.4. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de cinq à dix personnes, membres ou non de l'association, élus et révocables par l'assemblée générale. La majorité des administrateurs doit appartenir à une communauté dominicaine.

Les administrateurs sont élus pour trois ans. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de décès ou de démission d'un ou de plusieurs administrateurs les membres restants du conseil d'administration resteront en fonctions avec leurs mêmes attributions à condition que le nombre des membres dépasse trois. Les administrateurs démissionnaires ou décédés peuvent être provisoirement remplacés par décision de cooptation des administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale qui pourvoit définitivement à la nomination.

Toutefois, en cas de vacance simultanée ou successive de plus de la moitié des mandats, il sera procédé à la réélection du conseil d'administration.

4.5. Le conseil d'administration répartit les fonctions en son sein.

Le conseil d'administration peut créer dans son sein un comité exécutif dont il détermine les pouvoirs, il peut également confier tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, associés ou non.

Le conseil se réunit sur convocation du président ou à la demande de deux administrateurs, il ne peut statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité des voix.

En cas de partage, la voix du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association.

Il représente l'association judiciairement et extrajudiciairement.

Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du conseil.

4.6. L'association est en toutes circonstances valablement engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans qu'ils aient à justifier vis-à-vis des tiers d'aucune délibération autorisation ou pouvoir spécial.

Pour tous les actes judiciaires tant en demandant qu'en défendant, l'association est représentée par le président ou un administrateur délégué à cette fin.

Tous les actes de gestion courante et journalière sont valablement accomplis par l'administrateur ou même par un tiers que le conseil peut sous sa responsabilité, déléguer à cette fin.

Chapitre V: Budget, Bilan

5. Les ressources de l'association se composent:

- a) des cotisations de membres effectifs,
- b) des dons et des legs en sa faveur,
- c) de subsides et de subventions,
- d) de recettes diverses,
- e) des revenus de son patrimoine.

5.1. Les comptes de l'association sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice.

5.2. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs de comptes qui n'ont pas besoin d'être membres de l'association. Les vérificateurs de comptes ne peuvent pas faire partie du conseil d'administration.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de décembre de la même année.

Dissolution

6. En cas de dissolution de l'association, le patrimoine social sera versé à une autre association sans but lucratif ou à une fondation dont l'objet se rapproche autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

Cette association sera désignée par l'assemblée générale prononçant la dissolution.

6.1. Pour toutes les questions non autrement réglées par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 telle que précitée.

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire décide d'adopter les modifications des statuts pour leur donner la teneur proposée dans l'ordre du jour.

Clôture

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président, a levé la séance à 12.00 heures.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date et lieu qu'en tête.

M. Schiltz / J. Heirendt

Le Président / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2002, vol. 571, fol. 100, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63029/222/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

MAITLAND EUROPE, Société Anonyme.

Registered Office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 72.700.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the twelfth of August.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) PALADIN LIMITED, a company having its administrative office at Falcon Cliff, Palace Road, Douglas IM99 1EP, Isle of Man,

2) SLANEY LIMITED, a company having its administrative office at Falcon Cliff, Palace Road, Douglas IM99 1EP, Isle of Man,

both here represented by Mrs Mina Ait-Mahmoude, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Luxembourg, on August 7, 2002.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties («the Approvers»), through their mandatory, have decided to form amongst themselves a limited corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Chapter I Status and Name, Registered Office, Objects, Duration Capital, Changes in Capital and Shares

Art. 1. Status and Name

There is hereby formed a joint stock corporation (société anonyme) called MAITLAND EUROPE («the Company»).

Art. 2. Registered Office

2.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg and may, by resolution of the Directors of the Company, be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11).

2.2 The Board of Directors of the Company («the Board») may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand-Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.3 Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorised by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

Art. 3. Objects

3.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(c) The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.

(d) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

3.2 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

3.3 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects without being bound by the provisions of the law of 31 July 1929 on holding companies.

Art. 4. Duration

Subject to the provisions of Article 27 the Company is established for an unlimited duration.

Art. 5. Capital

5.1 The Company has an issued capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into fifteen thousand and five hundred (15,500) shares with a par value of two euros (EUR 2.-) each, which have been fully paid up in cash.

5.2 The Company shall have an authorized capital of five hundred thousand euros (EUR 500,000.-), divided into two hundred and fifty thousand (250,000) shares with a par value of two euros (EUR 2.-) each.

Art. 6. Changes in Share Capital

6.1 The Board is hereby authorized to issue further shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of August 12, 2002 in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations». The period or extent of this authorization may be extended by the Shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11) from time to time.

6.2 The Board is hereby authorized to determine the conditions attaching to any subscription for shares under Article 6.1 including the issue of shares as ordinary or repurchaseable shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the law of 10 August 1915, as amended, («the Law»), including by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

6.3 The Board is authorized to issue shares under and during the period referred to in Article 6.1 without the shareholders having any preferential subscription right. The price per share at which such further shares are issued shall be left to the discretion of the Board. The Board shall, however, ensure that except where such shares are issued to current shareholders pro rata to their shareholdings in the Company as at the date of such new issue, or where current shareholders otherwise agree, the price per share, at which such further shares are issued, shall not have the effect of diluting the value of shares in the Company held by current shareholders at the time of such new issue.

6.4 When the Board effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record this increase and the Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

6.5 When the Board issues repurchaseable shares, it shall ensure that the amendments to Article 5 shall include provisions relating to the repurchaseable rights attaching to such shares and the conditions for their repurchase.

6.6 The authorized or issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Shareholders in Extraordinary General Meeting.

Art. 7. Shares

7.1 At the option of the owner, shares in the Company may be registered or issued to bearer, save where the Law prescribes registered form.

7.2 Shares may be issued, at the option of the owner, in certificates representing single shares or two or more shares.

7.3 Shares certificates shall be issued to shareholders in accordance with the provisions of the Law in such form and in such denominations as the Board shall determine. Except as provided in article 7.4, certificates may only be exchanged for other certificates with the consent of the Board and subject to such conditions as the Board may determine. In the

case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and one officer with due authority from the Board and registered as required by the Law. Signatures may be reproduced in facsimile form except in the case of an officer who is not a Director.

7.4 Where part only of the shares comprised in a certificate for registered shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such shares issued in lieu without charge.

7.5 The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

7.6 The Company shall regard the first named of any joint holder of registered shares as having been appointed by the joint holders to receive all notices and to give an effectual receipt dividend payable in respect of such shares.

7.7 The Company shall not accept the registration of more than four joint holders of registered shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any share until one person is designated to be, for the Company's purposes, owner of the shares.

7.8 The register of shareholders of the Company («the Register») may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty days which are business days in Luxembourg in each year. For the purpose of these Articles «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business.

7.9 The Register shall be kept at the registered office and shall be open for inspection by shareholders between 10h00 and 12h00 on any business day in Luxembourg.

7.10 If a share certificate is destroyed, damaged or defaced or alleged to have been lost or stolen, a new share certificate representing the same shares may be issued to the holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with the provisions of the applicable law.

Art. 8. Transfer

8.1 Except as stated in articles 8.2 and 9 below, shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

8.2 The Board may refuse to accept or give effect to any transfer of the Company's registered shares (other than pursuant to a normal stock exchange transaction), and may refuse to give effect to any instruction regarding the payment of dividends, if the Board, after due deliberation and at its sole discretion, believes for any reason that such transfer or instruction:

(a) has been executed or given in circumstances indicating that the shareholder concerned had not acted of his own volition; or

(b) reflects or was executed pursuant to a confiscatory or expropriatory act of a foreign authority; or

(c) reflects or was executed pursuant to a compulsory transfer under the laws of a foreign jurisdiction for no consideration or for consideration which would be regarded as inadequate in normal business practice.

8.3 The transfer of registered shares shall take effect upon an entry being made in the Register pursuant to an instrument of transfer dated and signed by or on behalf of the transferor and the transferee or by their authorised agents, or pursuant to an instrument of transfer or other documents in a form which the Board deems in its discretion sufficient to establish the agreement of the transferor to transfer and the agreement of the transferee to accept transfer. Instruments of transfer of registered shares shall be lodged at a transfer office of the Company accompanied by the certificate or certificates in respect of such shares as are to be transferred and, if the instrument of transfer is executed by some other person on behalf of the transferor or transferee, evidence for the authority of the person so to do, and/or such other evidence as the Board may require to prove title of the transferor or his right to transfer the shares.

8.4 Any person becoming entitled to shares in consequence of the death or insolvency of any shareholder, upon producing evidence in respect of which he proposes to act under this Article or of this title, as the Board thinks sufficient in its discretion, may be registered as a shareholder in respect of such shares or may, subject to these Articles, transfer such shares. Where joint holders are registered holders of a share or shares then in the event of the death of any joint holder and in the absence of an appropriate amendment in the register at the request of the legal successor of the deceased joint holder and the remaining joint holder or holders, the remaining joint holder or holders shall be, for the Company's purposes, the owner or owners of the said share or shares and the Company shall recognise no claim in respect of the estate of any deceased joint holder except in the case of the last survivor of such joint holders.

8.5 The Company shall make no charge in respect of the registration of a transfer or any other document relating to the right of title to any share.

8.6 The Board may require indemnities from any person requesting it to exercise its powers as described in the present article 8.

Chapter II Administration and Supervision

Art. 9. General Meetings of Shareholders («General Meetings»)

9.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with the law, on the second Tuesday of October each year at 10.00 a.m.

If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. For the purpose of these Articles «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

9.2 All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissaire (as defined in Article 20).

9.3 Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall be:

(a) either published by insertion twice eight days apart and at least eight days before the meeting in the Mémorial and in a newspaper of Luxembourg and in a newspaper circulating in such other jurisdictions where shareholders are known

to be resident and shall be sent by ordinary post or otherwise served on all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting, or

(b) alternatively, at the option of the Company, shall instead only be sent by registered post to all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.

The Agenda for an Extraordinary General Meeting shall also describe any proposed changes to the Articles and, in the case of a proposed change of the object or the form of the Company or a proposed increase of commitments of shareholders, set out the full text of the proposed amendments.

The non-receipt of a Notice of General Meeting sent to addresses of shareholders recorded in the register by any person entitled to receive such Notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

Where all the shareholders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

9.4

(a) General and Extraordinary General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Vice-Chairman of the Board (the «Chairman» or «Vice-Chairman» respectively) of the Company or, failing them, by a Director appointed by the Board. In the event that no Director is present at the meeting the Chairman of the meeting shall be elected by a majority of shareholders present (or represented) and voting. The agenda for such meetings shall be drawn up by the Board and shall be set forth in the convening notice.

(b) The minutes of any General and Extraordinary General Meeting will be recorded by the secretary of the meeting, who need not be a shareholder and who shall be elected by the meeting, and, unless any shareholder who is present in person or is represented by proxy wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes will be signed by the Chairman and the Secretary only. The minutes shall record -

- i) that due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all shareholders,
- ii) the number of shareholders present or represented and whether or not the meeting was quorate, and
- iii) if the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.

(c) Only if a majority of shareholders present or represented at the meeting so resolve, shall scrutineers be appointed and an attendance list recording those shareholders present or represented be kept. In all other circumstances, the Chairman and the Secretary of the meeting shall be responsible for ensuring and recording in the minutes that all requirements have been or are met as to proper notice, quorum and the required majority for the valid adoption of resolutions.

9.5 The Board shall prescribe the conditions to be met by shareholders in order to attend and vote at a General or an Extraordinary General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the shareholders entitled to receive notice of and to vote at any such meetings and the conditions upon which holders of bearer shares shall be entitled to attend such meetings.

9.6 Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder. A corporate shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

9.7 Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by a majority vote of members present or represented. Except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of shareholders, which shall require the unanimous consent of all shareholders of the Company, resolutions of Extraordinary General Meetings amending the articles of incorporation shall be passed by the affirmative vote of two thirds of members present or represented.

Art. 10. Powers of General Meetings

Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 11. Extraordinary General Meeting

A General meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an «Extraordinary General Meeting». Subject to the agenda and voting requirements referred to in Articles 9.3 and 11 hereof respectively, all or any of the provisions of these Articles may be amended by an Extraordinary General Meeting.

Chapter III Board of Directors and Commissaire

Art. 12. Directors

12.1 The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders («the Board»).

12.2 The Directors shall be appointed by the General Meeting for a period of no more than six years but they shall be eligible for re-election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting.

12.3 In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors meeting together may appoint provisionally a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

Art. 13. Board Chairman and Vice-Chairmen

The Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice-Chairmen. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice-Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present at the meeting.

Art. 14. Board Meetings

14.1 The Board shall meet when called to do so by the Chairman of the Company, a Vice-Chairman or two Directors.

14.2 A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

14.3 A proxy may be given in writing, including telegram, telecopied message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

14.4 In case of urgency, Directors may record their vote by letter, telegram, telex or telecopied message.

Art. 15. Powers of the Board

15.1 The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

15.2 The Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General or Extraordinary Meeting by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

Art. 16. Resolutions of the Board

16.1 Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes cast. Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

16.2 Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

16.3 Copies or extracts of the minutes shall be signed by one Director or any other officer designated for such purpose by the Board.

Art. 17. Delegation of the Powers of the Board

17.1 The Board may generally or from time to time delegate all or part of its powers regarding daily management either to an executive or other committee or committees whether or not comprising Directors and to one or more Directors, managers or other agents, who need not necessarily be shareholders and may grant authority to such committees, Directors, managers, or other agents to sub-delegate. The Board shall determine the powers and special remuneration attached to this delegation of authority.

17.2 If authority for day-to-day management is delegated to a single Director, the prior consent of the General Meeting is required.

17.3 The Board may also confer any special powers on one or more attorneys or agents of its choice.

17.4 The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to Article 17 in relation to the exercise of those special powers.

Art. 18. Directors' Interests

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other Company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other corporation, firm or other entity.

18.2 Any Director or officer who is a Director, officer or employee of any corporation, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3 In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or form part of any quorum or vote on any such transaction, such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding General Meeting.

Art. 19. Indemnity and Responsibility

19.1 Subject to article 19.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent in connection with any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 19.3 (a) which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in Article 19.3 (a) to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties including travelling expenses.

19.2 Subject to article 19.3, no Director, officer, servant or agent of the Corporation shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for

conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

19.3

(a) A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage:

(i) to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

(ii) to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law on Commercial Companies, as amended or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.

(b) Should any part of article 19.1 or 19.2 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the Articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 20. Commissaire

20.1 The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissaire who may be the auditor of the Company but who shall not otherwise be associated with the Company.

20.2 The Commissaire shall be appointed by the General Meeting for a period ending at the date of the next Annual General Meeting and until his successor is elected. The Commissaire shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

20.3 The Commissaire in office may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.

20.4 In the event that the criteria laid down by the Law are met, the Commissaire shall be replaced by a «réviseur d'entreprises» to be appointed by the General Meeting from the members of the «Institut des Réviseurs d'Entreprises».

Art. 21. Remuneration of Directors and Commissaire

The General Meeting may allocate to the Directors and Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

Chapter IV Financial Year, Financial Statements, Appropriation of Profits

Art. 22. Financial Year

The financial year of the Company shall begin on the 1st of May of each year and end on the 30th of April of the following year.

Art. 23. Financial Statements

23.1 The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year.

23.2 Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

Art. 24. Adoption of Accounts

24.1 The annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Commissaire and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

24.2 After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 25. Appropriation of Profits

25.1 The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

25.2 From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board.

25.3 This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

25.4 Any dividend distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.

25.5 No dividend may be declared by the General Meeting unless the Company is able to meet the criteria of liquidity laid down by Article 72.3 of the Law of August 10, 1915, as amended by the Law of April 24, 1983.

Art. 26. Interim Dividends

Payment on account of dividends may be made in accordance with the provisions of the Law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter V Dissolution and Liquidation**Art. 27. Dissolution**

The Extraordinary General Meeting may at any time decide to dissolve the Company. The General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

Chapter VI General**Art. 28. Applicable Law**

Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on April 30, 2003.
- 2) The first annual general meeting shall be held in October, 2003.

Subscription and payment

The Appearers have subscribed the shares as follows:

- | | |
|---|------------|
| 1) PALADIN LIMITED, prenamed, fifteen thousand and three hundred shares | 15,300 |
| 2) SLANEY LIMITED, prenamed, two hundred shares | <u>200</u> |

Total: fifteen thousand and five hundred shares 15,500

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of thirty-one thousand (31,000) euros (EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand and four hundred (3,400.-) euros.

Constitutive meeting

Here and now, the Appearers, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Commissaires at one.
- 2) The following persons have been appointed Directors:
 - a) Mr Rory C. Kerr, master of laws, with professional address at 16 Windsor Place, Dublin 2, Ireland,
 - b) Mr Steven Georgala, lawyer, with professional address at 35, rue de la Boétie, F-75008 Paris, France, and
 - c) Mr Alan D. Butler, chartered accountant, with professional address at Falcon Cliff, Palace Road, Douglas IM99 1EP, Isle of Man.
- 3) The following is appointed auditor:
FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., a company having its registered office at 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.
- 4) The mandates of the Directors and the Commissaire shall expire after the annual general meeting of 2003.
- 5) The Company shall have its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the Appearers, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le douze août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) PALADIN LIMITED, une société ayant son siège administratif à Falcon Cliff, Palace Road, Douglas IM99 1EP, Ile de Man,

2) SLANEY LIMITED, une société ayant son siège administratif à Falcon Cliff, Palace Road, Douglas IM99 1EP, Ile de Man,

toutes les deux ici représentées par Madame Mina Ait-Mahmoude, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 7 août 2002.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont décidé de créer entre elles une société anonyme conformément aux statuts ci-dessous:

Chapitre I Statuts et Nom, Siège Social, Objet, Durée, Capital, Modifications du Capital, Actions

Art. 1. Statut et Dénomination

Il est formé une Société Anonyme sous la dénomination de MAITLAND EUROPE («la Société»).

Art. 2. Siège Social

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut par décision du conseil d'administration («le Conseil») être transféré d'une adresse à une autre endéans cette commune. Des transferts à un autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg peuvent être effectués par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (telle que définie à l'article 11)

2.2 Le Conseil pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

Art. 3. Objet

3.1 La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

(a) Elle peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sortes d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations. La Société peut emprunter sous toutes les formes et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle elle a un intérêt.

(b) Elle peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement.

(c) Elle peut emprunter ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autres.

(d) Elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou reliés à ces objets.

3.2 Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouvertes au public.

3.3 La Société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social sans être soumise aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée

La durée de la Société est illimitée, sous réserve des dispositions de l'article 27.

Art. 5. Capital Social

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérées en espèces.

5.2 Le capital autorisé de la Société est établi à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), divisé en deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Art. 6. Modifications du Capital Social

6.1 Le Conseil est autorisé à émettre des actions supplémentaires de façon à ce que le total du capital social souscrit et émis de la Société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou en tranches successives à la seule discrétion du Conseil et à accepter des souscriptions pour ces actions endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 12 août 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La durée ou l'extension de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'article 11).

6.2 Le Conseil est également autorisé à fixer les conditions de toute souscription d'actions conformément à l'article 6.1, y compris l'émission d'actions ordinaires ou rachetables et à décider de temps en temps l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation par les moyens autorisés par la loi modifiée du 10 août 1915 («la loi»), y compris par l'émission d'actions résultant de la conversion de bénéfice net de la société en capital et l'attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

6.3 Le Conseil est autorisé à émettre des actions pendant la période dont il est fait référence à l'article 6.1 sans que les actionnaires aient un droit de souscription préférentiel. Le prix par action auquel ces actions supplémentaires seront émises sera laissé à la discrétion du Conseil. Le Conseil s'assurera cependant que, excepté dans le cas où ces actions

seront émises aux actionnaires existants proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la société au moment de la nouvelle émission, ou si les actionnaires existants en conviennent autrement, le prix par action, auquel ces actions supplémentaires seront émises, n'aura pas pour effet de diminuer la valeur des actions de la société détenues par les actionnaires existants au moment de la nouvelle émission.

6.4 Lorsque le Conseil effectuera une augmentation totale ou partielle de capital dans le cadre des résolutions précitées, il sera tenu de faire modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter cette augmentation; le Conseil sera en outre autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre et la publication de cette modification en concordance avec la loi.

6.5 Lorsque le Conseil émettra des actions rachetables, il s'assurera que les modifications apportées à l'article 5 comprendront des dispositions relatives aux droits de rachat afférents à ces actions et aux conditions de leur rachat.

6.6 Par ailleurs, le capital autorisé ou émis peut encore être augmenté ou réduit par résolutions des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.

Art. 7. Actions

7.1 Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

7.2 Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

7.3 Les certificats d'actions seront émis aux actionnaires selon les dispositions de la loi dans la forme et les dénominations déterminées par le Conseil. Excepté dans le cas prévu à l'article 7.4, les certificats pourront seulement être échangés contre d'autres avec le consentement du Conseil et sous réserve des conditions déterminées par le Conseil. Dans le cas de co-détenteurs, la remise d'un certificat à l'un d'entre eux équivalra à la remise à tous. Les certificats seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et enregistré comme la loi le requiert. Les signatures pourront être reproduites sous forme de facsimilé sauf dans le cas où l'agent n'est pas administrateur.

7.4 Lorsqu'une partie seulement des actions représentées par un certificat d'actions nominatives est transférée, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat représentant le solde des actions sera émis en remplacement, sans frais.

7.5 Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscités par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

7.6 La Société considérera la première personne citée parmi les co-détenteurs d'actions nominatives comme ayant été désignée par les copropriétaires pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces actions.

7.7 La Société n'acceptera pas d'enregistrer plus de quatre co-détenteurs d'actions nominatives et en outre aura le droit à tout moment de suspendre l'exercice des droits rattachés à une action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée, aux fins de la Société, comme étant le propriétaire des actions.

7.8 Le registre des actionnaires de la Société («le registre») pourra être clôturé pendant la durée que le Conseil jugera bon, sans excéder, en tout et pour chaque année, une durée de trente jours qui sont des jours ouvrables à Luxembourg. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

7.9 Le registre sera conservé au siège social de la Société et sera disponible pour inspection par les actionnaires tous les jours ouvrables à Luxembourg entre 10h00 et 12h00.

7.10 Lorsqu'un certificat d'actions aura été détruit, endommagé ou lacéré ou apparemment perdu ou volé, un nouveau certificat d'actions représentant les mêmes actions peut être émis au détenteur sur demande sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) en conformité avec les dispositions de la loi applicable.

Art. 8. Transfert

8.1 Excepté pour ce qui est indiqué dans les articles 8.2 et 9 ci-dessous, les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libre de tous frais.

8.2 Le Conseil pourra refuser d'accepter ou donner effet à tout document de transfert d'actions nominatives de la Société (autre que celui résultant d'opérations boursières courantes) et peut refuser de donner effet à toute instruction relative au paiement de dividendes si le Conseil, après délibération et à sa seule discrétion, est d'avis, pour quelque raison que ce soit, que ce document de transfert ou cette instruction:

- (a) a été exécuté ou donné en des circonstances montrant que l'actionnaire concerné n'a pas agi de son plein gré ou
- (b) reflète ou a été exécuté conformément à un acte de confiscation ou d'expropriation d'une autorité étrangère ou
- (c) reflète ou a été exécuté conformément à un transfert forcé en vertu de la loi d'une juridiction étrangère effectué sans dédommagement ou avec un dédommagement considéré comme insuffisant dans la pratique courante des affaires normales.

8.3 Le transfert d'actions nominatives prendra effet avec une inscription faite dans le registre sur base d'un acte de transfert, daté et signé par et pour le compte du cédant et du cessionnaire ou par leur agent autorisé à ces fins, ou suivant un acte de transfert ou d'autres documents que le Conseil jugera à sa discrétion suffisants pour établir l'accord du cédant pour transférer et du cessionnaire pour accepter. Les actes de transfert d'actions nominatives resteront au bureau de transfert de la Société et seront accompagnés par le ou les certificats relatifs aux actions à transférer et, si l'acte de cession est exécuté par une autre personne pour le compte du cédant ou du cessionnaire, la preuve de l'autorisation pour cette personne de le faire, et/ou toute autre preuve que le Conseil exigera pour témoigner du titre de propriété du cédant ou de son droit de céder les actions.

8.4 Toute personne ayant droit à des actions suite au décès ou à l'insolvabilité d'un actionnaire, en donnant la preuve en vertu de laquelle elle accepte d'agir selon cet article ou selon son titre, comme le Conseil le juge à sa discrétion suffisant, pourra être enregistré en tant qu'actionnaire de ces actions ou pourra, sous réserve de ces articles, céder les actions. Lorsque des co-détenteurs sont les actionnaires nominatifs d'une ou de plusieurs actions, dans le cas du décès de l'un des co-détenteurs et en l'absence d'une modification adéquate dans le registre à la demande du successeur légal du copropriétaire décédé et du ou des co-détenteurs subsistant, le ou les co-détenteurs subsistant seront, pour les fins de la Société, le ou les propriétaires de la ou des actions et la société ne reconnaîtra aucune plainte concernant la succession de tout co-détenteur décédé sauf lorsqu'il s'agit du dernier survivant des co-détenteurs.

8.5 La société ne prélèvera pas de frais pour l'inscription d'une cession ou tout autre document ayant trait au droit de propriété d'une action.

8.6 Le Conseil peut demander des dédommagements de toute personne lui demandant d'exercer ses pouvoirs tels que décrits dans le présent article 8.

Chapitre II Administration et Surveillance.

Art. 9. Assemblée Générale des Actionnaires («Assemblées Générales»)

9.1 L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois d'octobre de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger, si le Conseil juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.2 Toutes les Assemblées Générales seront tenues soit au siège social de la Société, soit à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le Conseil ou le commissaire (comme indiqué à l'article 20).

9.3 Les convocations aux assemblées générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et seront:

(a) soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg et dans un journal circulant dans les autres juridictions où les actionnaires sont connus en tant que résidents et seront envoyées par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion ou

(b) soit seront envoyées, au choix de la Société, par lettre recommandée à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire indiquera les modifications de statuts proposées et, dans le cas où il est proposé de changer l'objet ou la forme de la Société ou d'accroître les engagements des actionnaires, contiendra le texte intégral des modifications proposées.

La non-réception de convocations à une assemblée générale envoyées aux adresses des actionnaires inscrits dans le registre par toute personne habilitée à recevoir une convocation n'invalidera pas le déroulement des assemblées.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

9.4

(a) Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront présidées par le président ou un vice-président du Conseil («le Président ou le Vice-Président respectivement») de la Société ou, à défaut, par un administrateur désigné par le Conseil. Au cas où aucun administrateur n'est présent à l'assemblée, le président de l'assemblée sera élu à la majorité par les actionnaires présents (ou représentés) et votant. Les ordres du jour de ces assemblées seront établis par le Conseil et seront indiqués dans les avis de convocation.

(b) Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront consignés par le secrétaire de l'assemblée, qui peut ne pas être actionnaire et qui sera nommé par l'assemblée et, sauf si un actionnaire présent en personne ou représenté par procuration désire exercer son droit de signer les procès-verbaux, les procès-verbaux seront signés par le président et le secrétaire seulement. Les procès-verbaux mentionneront:

i) qu'un avis de convocation à l'assemblée a été donné en due forme à tous les actionnaires (ou qu'ils y ont renoncé),
ii) le nombre des actionnaires présents ou représentés et si l'assemblée a atteint le quorum; et
iii) si le quorum a été atteint, que l'assemblée a été valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

(c) Seulement dans le cas où une majorité des actionnaires présents à l'assemblée le décident, des scrutateurs seront désignés et une liste de présence énumérant les actionnaires présents ou représentés sera dressée. En toutes autres circonstances, le président et le secrétaire de l'assemblée seront responsables pour assurer et le mentionner dans les procès-verbaux que toutes les exigences relatives à la convocation, le quorum et la majorité requise pour l'adoption valable des résolutions ont été observées.

9.5 Le Conseil prescrira les conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part et voter à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, y compris (sans limiter ce qui précède) la date pour déterminer les actionnaires devant recevoir un avis de convocation et pouvant voter à ces assemblées ainsi que les conditions suivant lesquelles les actionnaires au porteur pourront assister à l'assemblée.

9.6 Tout actionnaire peut voter en personne ou être représenté par un mandataire, actionnaire ou non. Un actionnaire personne morale peut exécuter une procuration sous le contrôle d'un agent dûment autorisé.

9.7 Tout actionnaire aura droit à une voix pour chaque action qu'il détient dans la Société. Les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Excepté les propositions pour changer la nationalité de la Société ou pour accroître les engagements des actionnaires qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les actionnaires de la société, les résolutions des assemblées générales extraordinaires modificatives de statuts devront être prises à une majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 10. Pouvoirs des Assemblées Générales

L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actifs faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 11. Assemblée Générale Extraordinaire

Une assemblée générale, convoquée pour modifier les statuts ou pour faire un acte requis ou bien par la loi ou bien par les statuts pour être fait lors d'une assemblée qui remplit les conditions spécifiques de convocation, de quorum et de majorité requises par la loi, est désignée dans les présents statuts par «Assemblée Générale Extraordinaire». Sous réserve de l'ordre du jour et des conditions de vote mentionnés dans les Articles numérotés respectivement 9.3 et 11 des présents statuts, toutes ou quelques-unes des dispositions prévues dans ces statuts peuvent être modifiées par une assemblée générale extraordinaire.

Chapitre III Conseil d'Administration et Commissaire

Art. 12. Conseil d'administration

12.1 La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non («le Conseil»).

12.2 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans, mais ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

12.3 En cas de vacance d'une place d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; ce mandat expirera à la prochaine assemblée générale.

Art. 13. Présidence et Vice-Présidence du Conseil

Le Conseil désignera parmi ses membres un président. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée au vice-président ou à défaut à un administrateur présent, élu par ses pairs présents à la réunion.

Art. 14. Réunions du Conseil

14.1 Le Conseil se réunit sur convocation de son président, du vice-président ou de deux administrateurs.

14.2 Un administrateur peut prendre part à une réunion en étant présent en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre administrateur à qui une procuration a été donnée. Un administrateur prenant part à une délibération de cette manière sera censé être présent à la réunion. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

14.3 Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par télégramme, télécopieur ou télex ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

14.4 En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopieur.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil

15.1 Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

15.2 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

Art. 16. Décisions du Conseil

16.1 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de l'assemblée.

16.2 Des résolutions écrites en un ou plusieurs documents signés par tous les membres de Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement.

16.3 Les copies ou extraits des procès-verbaux seront signés par un administrateur ou toute personne désignée à ces fins par le Conseil.

Art. 17. Délégation des Pouvoirs du Conseil

17.1 Le Conseil peut déléguer d'une façon générale ou de temps en temps tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à un comité exécutif ou autre comité ou comités comprenant ou non des administrateurs ou à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires et il peut donner pouvoir à ces comités, administrateurs, directeurs ou autres agents pour sous-déléguer. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération spéciale de cette délégation de pouvoir.

17.2 S'il y a délégation de pouvoir en faveur d'un ou de plusieurs administrateurs en ce qui concerne la gestion journalière, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

17.3 Le Conseil peut également conférer à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix, tous pouvoirs spéciaux.

17.4 La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'une personne ayant les pouvoirs spéciaux prévus à l'article 17 pour l'exercice de ces pouvoirs.

Art. 18. Intérêts des Administrateurs

18.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société ont des intérêts dans ou sont administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société, firme ou autre entité.

18.2 Tout administrateur ou agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de cette affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrats ou autre affaire.

18.3 Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la société, cet administrateur ou agent devra avertir le conseil de cet intérêt personnel et ne pourra pas délibérer ou faire partie d'un quorum ou vote à propos de cette transaction, cette transaction et cet intérêt d'administrateur ou d'agent seront portés devant la prochaine assemblée générale.

Art. 19. Indemnités et Responsabilités

19.1 Sous réserve des dispositions de l'article 19.3 chaque administrateur, et autre agent, employé ou représentant de la Société sera indemnisé par la société et le devoir du Conseil sera de payer des fonds de la société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un administrateur, agent, employé ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir passible en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'administrateur, agent, employé ou représentant, en relation avec toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 19.3 (a) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, l'administrateur, l'agent, l'employé juridique ou représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 19.3 (a) dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la Société il a été administrateur, ou agent d'une société, de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle matière pour la décharge de ses devoirs y compris les dépenses de voyage.

19.2 Sous réserve des dispositions de l'article 19.3, aucun administrateur, agent, employé ou représentant de la Société ne sera passible pour les actes, reçus, négligences ou défauts d'un autre administrateur, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte conforme ou pour une perte ou dépense occasionnée à la Société par l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil, pour la société ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite de l'insolvabilité ou d'un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionné par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

19.3

(a) Un administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé par la Société pour des pertes ou dommages

i) à la Société s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

ii) dans la limite prévue par la loi mais pas plus, à la Société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée ou de ces statuts à moins que l'administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

(b) Si une partie de l'article 19.1 ou 19.2 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 20. Commissaire aux Comptes

20.1 La surveillance de la Société et la révision de ses comptes est confiée à un commissaire qui peut être le réviseur de la Société mais qui ne sera pas autrement associé à la Société.

20.2 Le commissaire sera élu par l'assemblée générale pour une durée expirant à la date de la prochaine assemblée générale et jusqu'au moment où son successeur est élu. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou à l'élection de son successeur.

20.3 Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans motif.

20.4 Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un «réviseur d'entreprises» à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de «l'Institut des Réviseurs d'Entreprises».

Art. 21. Rémunération des Administrateurs et Commissaire

Les actionnaires réunis en assemblée générale peuvent allouer aux administrateurs et commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

Chapitre IV Année Sociale, Situation Financière, Attribution des bénéfices**Art. 22. Année Sociale**

L'année sociale commence le 1^{er} mai de chaque année et finit le 30 avril de l'année suivante.

Art. 23. Situation Financière

23.1 A la fin de chaque exercice le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société.

23.2 Les bilan et compte de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

Art. 24. Approbation des Comptes

24.1 L'assemblée générale se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaires et délibérera sur et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes.

24.2 Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'assemblée générale donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaires de tout engagement de la Société pour toute perte ou dommage résultant de ou relatifs à des actes ou omissions faites par les administrateurs et commissaires en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient pas d'omission ou d'information fautive ou erronée sur la marche réelle des affaires de la Société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec ces statuts sauf si les avis de convocation en faisaient expressément mention.

Art. 25. Attribution des bénéfices

25.1 Le surplus renseigné dans les comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

25.2 De ce bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. La distribution du solde du bénéfice net sera déterminée, après constitution d'une provision pour impôt, le cas échéant, par l'assemblée générale annuelle sur proposition du Conseil.

25.3 Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création et le maintien de fonds de réserve et des provisions et la détermination du report à nouveau du solde.

25.4 Tout dividende fixé sera payable aux lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

25.5 Aucun dividende ne peut être déclaré par l'assemblée générale si la Société n'est pas à même de remplir les critères de liquidité fixés par l'article 72.3 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Art. 26. Acomptes sur dividendes

Sous réserve des dispositions de la loi applicable au moment où le paiement est effectué, le Conseil est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Chapitre V Dissolution et Liquidation

Art. 27. Dissolution

L'assemblée générale extraordinaire peut à tout moment décider de liquider la Société. L'assemblée générale extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les avoirs de la Société et de régler les dettes de la Société. De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Chapitre VI Généralités

Art. 28. Dispositions Légales

La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 30 avril 2003.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en octobre 2003.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) PALADIN LIMITED, préqualifiée, quinze mille trois cents actions	15.300
2) SLANEY LIMITED, préqualifiée, deux cents actions.	<u>200</u>

Total: quinze mille cinq cents actions

15.500

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement la somme de trois mille quatre cents (3.400,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires est fixé à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Rory C. Kerr, «master of laws», avec adresse professionnelle au 16 Windsor Place, Dublin 2, Irlande,
 - b) Monsieur Steven Georgala, juriste, avec adresse professionnelle au 35, rue de la Boétie, F-75008 Paris, France, et
 - c) Monsieur Alan D. Butler, «chartered accountant», avec adresse professionnelle à Falcon Cliff, Palace Road, Douglas IM99 1EP, Ile de Man.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., une société avec siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Ait-Mahmoude, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2002, vol. 13CS, fol. 80, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2002.

A. Schwachtgen.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(63146/230/810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

ESMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 30.777.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 6 août 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société ESMOLUX S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

- 1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

Dhr. C.J. van Herpt.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

AUTONOME DE REVISION.

- 2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

Dhr. C.J. van Herpt.

- 3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

- 4) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

- 5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2002.

- 6) Du profit qui s'élève à EUR 279.311,69 un montant de EUR 13.965,58 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESMOLUX S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 36, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63128/683/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

CODAFRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.824.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 13 août 2002, du rapport et de la résolution du Gérant de la société CODAFRA, S.à r.l. que l'actionnaire a pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels au 30 novembre 2001.

1) Décharge accordée aux gérants pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

Franca Conti.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

GRANT THORNTON.

2) Election des nouveaux gérants:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

Franca Conti.

3) Election de GRANT THORNTON en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 30 novembre 2002.

5) Les comptes annuels au 30 novembre 2001 présentent un total bilantaire de EUR 304.582.297,98 et la perte de EUR 5.322.750,79 au 30 novembre 2001 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODAFRA, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 36, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63129/683/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

REAL ESTATE PRIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 78.301.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 août 2002

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., au poste d'administrateur de la société, intervenue par Conseil d'Administration du 12 janvier 2001.

- Vu le libellé restrictif de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée constate l'illégalité de la nomination au poste d'administrateur de la société de Monsieur Gilles Jacquet, intervenue par Conseil d'Administration du 8 mai 2002.

- L'Assemblée ratifie l'ensemble des actes posés par Monsieur Gilles Jacquet en tant qu'administrateur de la société depuis le 8 mai 2001.

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.

- L'Assemblée nomme au poste d'administrateur de la société, Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ELPERS & C°, réviseur d'entreprises, demeurant 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 2 août 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2002, vol. 573, fol. 25, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(63141/595/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

MOREGO PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 74.149.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 20 juin 2002, du rapport des gérants de la société MOREGO PARTICIPATIONS, S.à r.l. que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

- 1) Décharge accordée au gérant pour l'année 2001: MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001: ERNST & YOUNG.
Décharge accordée à l'auditeur interne pour l'année 2001: M. Pietro Granello.
- 2) Election de ERNST & YOUNG en tant que Commissaire aux Comptes.
- 3) Election du nouvel auditeur interne: M. Pietro Granello.
- 4) Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2002.
- 5) Approbation de la distribution des dividendes de EUR 6.239.000,- payés d'avance le 23 juillet 2001.
- 6) L'assemblée décide de distribuer un dividende d'un montant total de EUR 1.000.000,-.
- 7) Suite à l'assemblée extraordinaire du 5 juin 2002 par laquelle 3 nouveaux administrateurs ont été nommés l'assemblée décide de leur payer pour l'exercice 2002 les tantièmes suivants:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.: EUR 47.500,-

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.: EUR 47.500,-

Alessandro Garrone: EUR 95.000,-

Edoardo Garrone: EUR 95.000,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOREGO PARTICIPATIONS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 36, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63126/683/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

GEMATEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 51, Grand-rue.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 juillet 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 911A, fol. 58, case 8, que Madame Mariette Kill a cédé ses 500 (cinq cents) parts dans la société GEMATEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, 51, Grand-rue à Monsieur Gérard Prim.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2002.

F. Baden.

(63151/200/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

TERRTRADE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Bertrange, 28, rue de l'Industrie.
H. R. Luxemburg B 44.702.

Zusammensetzung des Verwaltungsrates

Herr Helmut Dankert, Kaufmann, Grottenstrasse 8, D-22605 Hamburg, Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied

Herr Karsten Dankert, Diplom Kaufmann, 50, rue Liesch, L-1937 Luxembourg, Verwaltungsratsmitglied

Herr Jürg Bänziger, Kaufmann, Waldheimstrasse 12d, CH-6314 Unterägeri, Verwaltungsratsmitglied

Aufsichtskommissar:

- FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A. 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Gleichlautender Auszug

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2002, vol. 573, fol. 16, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63246/504/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

ALERNO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 8.773.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 8 août 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société ALERNO HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2002.

6) Du profit qui s'élève à EUR 574.710,76 un montant de EUR 28.735,54 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALERNO HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 36, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63127/683/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

MAURITS HOLDING II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8131 Bridel, 49, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 44.721.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 9 août 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société MAURITS HOLDING II S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A

Pierre A. Steinmetz, Administrateur B.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

AUTONOME DE REVISION.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A.

Pierre A. Steinmetz, Administrateur B.

3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

5) Du profit qui s'élève à EUR 1.128.237 un montant de EUR 56.412 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAURITS HOLDING II S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

MAURITS HOLDING II S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 36, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63130/683/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

MAURITS HOLDING II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8131 Bridel, 49, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 44.721.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 9 août 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société MAURITS HOLDING II S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 1999.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A

Pierre A. Steinmetz, Administrateur B.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1999:

AUTONOME DE REVISION.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A.

Pierre A. Steinmetz, Administrateur B.

3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1999.

5) Du profit qui s'élève à NLG 9.697.405 un montant de NLG 484.870 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAURITS HOLDING II S.A.

MAURITS HOLDING II S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Administrateur

Signatures

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 36, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63131/683/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

G.A.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 12.719.

1. Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2004, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

M. Gérard Matheis, pré-qualifié, président du conseil d'administration et administrateur-délégué (en remplacement de M. Bob Bernard, démissionnaire).

M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué, et

M. Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie. Luxembourg, le 30 juillet 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour G.A.I.L. S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2002, vol. 573, fol. 33, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63169/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

ALMAPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 78.634.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 9 août 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société ALMAPA HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2001.

6) Du profit qui s'élève à EUR 154.825,- un montant de EUR 7.741,- est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALMAPA HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 36, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63134/683/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

C & M HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 38.832.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société C & M HOLDING S.A. tenue au siège social en date du 7 mai 2002, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

- Report de l'approbation des Comptes Annuels de la Société, initialement prévue à la date de l'Assemblée Générale de la Société le 7 mai 2002, à la date du 4 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C & M HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 36, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63135/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 11.937.

Class A

A- Hidetoshi Kikuchi, Managing Director and Member of the Board of Directors	Signature
A- Masato Takase, Executive Vice-President and Member of the Board of Directors	Signature
A- Makoto Araki, Senior Vice-President and Manager	Signature
A- Tsuneari Moteki, Senior Vice-President and Manager	Signature
A- Hiroshi Tomita, Senior Vice-President and Manager	Signature
A- Jean-Pierre Andre, Vice-President and Manager	Signature
A- Laurent Drees, Vice-President and Manager	Signature
A- Yoko Ishimoto, Vice-President and Manager	Signature
A- Kenzo Okumura, Vice-President and Manager	Signature

February 2001.

Class B

B- Gilles Bastendorff, Vice-President	Signature
B- Marianne Boewinger, Vice-President	Signature
B- Vincent De Smet, Vice-President	Signature
B- Robert Gaia, Vice-President	Signature
B- Guy Gillet, Vice-President	Signature
B- Patrick Glodt, Vice-President	Signature
B- Xavier Guehl, Vice-President	Signature
B- Maria Janeiro, Vice-President	Signature
B- Frank Asztalos, Vice-President and Deputy Manager	Signature
B- Agueda Pallucca, Vice-President and Deputy Manager	Signature
B- Alain Schanen, Vice-President and Deputy Manager	Signature
B- Roland Piron, Vice-President	Signature
B- Yvan Van Humbeeck, Vice-President	Signature
B- Marie-Françoise Van Schil, Vice-President	Signature

July, 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 32, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63142/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

MARC BLONDEAU (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 73.739.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

Signature.

(63156/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

MARC BLONDEAU (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 73.739.

—

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 12 août 2002
au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire nonobstant les dispositions statutaires;

- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2001;

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Marc Blondeau,

Monsieur Edmond Tavernier,

Monsieur Guy Harles,

ainsi qu'au commissaire aux comptes THEMIS AUDIT LIMITED

pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002.

Pour MARC BLONDEAU (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 40, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63157/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

RENAISSANCE MC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 81.596.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

Signature.

(63138/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

RENAISSANCE MC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 81.596.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 7 août 2002

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Madame Guy Trierweiler est nommée administrateur en remplacement de Mesdames Anne-Françoise Fouss, administrateur démissionnaire, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2002.

Les mandats de:

- Madame Nathalie Carbotti Prieur,
- Monsieur Brunello Donati

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'exercice au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 30, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63139/800/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

JET COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

STATUTS

L'an deux mille deux, le premier août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La Société Anonyme de droit luxembourgeois INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, ici représentée par Monsieur Pierre Schmit, administrateur directeur, et Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe, les deux avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
- 2) Mademoiselle Gabriele Schneider, préqualifiée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société Anonyme luxembourgeoise, dénommée: JET COMPANY S.A., Société Anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet l'achat, la vente, la location d'aéronefs, ainsi que toute opération de conseil associée à l'achat, la vente et la location d'aéronefs.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Aux mêmes fins la société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, sans pouvoir profiter des effets fiscaux de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés « Holding », dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à six cent soixante mille euros (660.000,-), représenté par soixante-six mille (66.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à trois millions d'euros (3.000.000,-) qui sera représenté par trois cent mille (300.000) actions de dix euros (10,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, présentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de septembre à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2002.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2003.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) INTERCORP S.A., préqualifiée	65.999 actions
2) Mademoiselle Gabriele Schneider, préqualifiée	1 action
Total:	66.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à 100 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de six cent soixante mille euros (660.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ huit mille cinq cent cinquante (8.550,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Madame Gerty Marter, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2008.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Schmit, G. Schneider, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2002, vol. 14CS, fol. 26, case 9. – Reçu 6.600 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2002.

J. Elvinger.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(63148/230/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 30.235.

Extraits des résolutions circulaires du Conseil d'Administration prises en date du 31 juillet 2002

Les administrateurs de la Banque réunis en Conseil d'Administration décident à l'unanimité de prendre les résolutions circulaires suivantes:

1. Monsieur Kiyoshi Terao démissionne de son poste de membre du Conseil d'Administration au 1^{er} août 2002 et est remplacé par Monsieur Hiroshi Tsuruta au 1^{er} août 2002.

2. Monsieur Fumihiko Yuda et Monsieur Hiroshi Tsuruta sont élus membres de la direction agréée par la CSSF.

3. Le Conseil d'Administration autorise Monsieur Hiroshi Tsuruta à engager la Banque par sa signature endéans les limites déterminées pour la catégorie de signature A telle que définie sur liste des signatures autorisées, révisée en mars 2002. Copie de cette liste est déposée au Registre de Commerce et des Sociétés auprès du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

4. Le Conseil d'Administration autorise le transfert d'une part de la société de Monsieur Kiyoshi Terao envers Monsieur Hideyuki Sasaki.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2002.

MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 39, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63119/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.